

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant LE GARDE AMIS INC.	Numéro de permis 318023	Date d'inspection Le 02 février 2023	
Nom de l'établissement Club Anna-Malenfant		Numéro de téléphone (506) 383-8470	
Adresse 500 rue Centrale Dieppe NB E1A 6V7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Kyleigh Roy		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	08 févr. 2023	27 janv. 2023
Commentaires : L'administratrice confirme avoir placé la copie manquante du certificat de secourisme valide et du certificat en réanimation cardiorespiratoire (RCR) valide dans le dossier de l'employé. La lacune est maintenant conforme.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : f) les registres des présences quotidiennes des enfants au moyen des formules que le ministre fournit.	24(1)(f)	25 janv. 2023	27 janv. 2023
Commentaires : L'administratrice a confirmé par courriel que le registre de présence demeure en tout temps avec les groupes respectifs. La lacune est maintenant conforme.			
Commentaires généraux			
L'administratrice a fourni l'information et le document nécessaires à l'inspectrice par courriel.			
Aucune visite n'a été effectuée sur les lieux.			

original signé par
Kyleigh Roy

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 02 février 2023

Date

original signé par
Sylvette Savoie

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 02 février 2023

Date